

# COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU

Mardi 26 mai 2026 19h30

Convocation du 21 mai 2026

**Étaient présents** : Mesdames FAURE Cécile, GERARD Delphine, LESTIENNE Ambre,  
Messieurs BEAUDOUIN Pascal, BRIAND Josselin, CAVARROC Daniel, GIOVANNINI Max, HUGON Roland,  
LACOSTE Dominique.

**Étaient représentées** : LACOSTE Anne-Christine par LESTIENNE Ambre, SIVADIER Pauline par BRIAND Josselin.

**Secrétaire de la séance** : LESTIENNE Ambre.

## **- Désignation secrétaire de séance**

Le Conseil municipal désigne Ambre LESTIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire au cours de la présente séance.

## **- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 21 avril 2026**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 21 avril 2026

## **- Droit de préemption parcelle A165**

Près de l'église St Clément est implantée une grange en ruine sans style d'une surface de 106m<sup>2</sup>, de nombreux bâtiments médiévaux remarquables se situent à proximité tel qu'une tour ronde avec ses parties de murs d'enceinte, deux logis seigneuriaux et une maison du même style et bien sûr l'église entièrement restaurée dans les années 2000. Le conseil municipal a évoqué l'installation d'un jardin médiéval après démolition complète ou partielle du bâtiment. Ce projet, avec l'approbation des bâtiments de France embellirait cette zone.

La communauté de Commune du Grand Figeac a délégué le droit de préemption urbain sur le site Le Bourg de Camboulit à la Commune de Camboulit,

**Après en avoir délibéré**, le conseil municipal décide (9 pour et 2 abstentions) d'exercer **le droit de préemption urbain** sur la parcelle cadastrée A165, située LE BOURG 46100 CAMBOULIT, d'une superficie de 106 m<sup>2</sup>, pour un montant de 12 500 € (comprenant la commission d'agence de 1 150€ à la charge du vendeur), correspondant au prix indiqué dans la Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) reçue le 15/04/2026.

D'autoriser **Monsieur le Maire** à :

- **A prendre** l'arrêté de préemption,

- **Signer** l'acte d'acquisition avec le propriétaire, dans les conditions prévues par la DIA et toutes les pièces nécessaires en lien avec ce dossier

- **Transmettre copie de la présente délibération au directeur départemental des finances publiques**, conformément à l'article L. 211-5 du Code de l'urbanisme ;

- **Inscrire l'acquisition au registre des acquisitions réalisées par préemption**, tenu en mairie, conformément à l'article L. 213-13 du Code de l'urbanisme ;

- **Informé le notaire** de la décision de préemption dans les **2 mois** suivant la réception de la DIA, par lettre recommandée avec accusé de réception.

## **- Organisation d'un marché des producteurs locaux**

Projet conjoint entre les élus, les associations concernées de Camboulit et les commerçants locaux.

Le marché gourmand de producteurs locaux est prévu le **Mercredi 12 aout 2026**.

Prochaine réunion de travail avec les acteurs concernés le 3 juin 2026.

Recherche de commerçants alimentaires locaux. Pour cette première organisation, il y aura la gratuité des emplacements et de l'électricité.



### **- Choix du devis pour l'achat d'une tondeuse autoportée**

Il convient de remplacer la tondeuse « autoportée » actuelle qui ne correspond pas au besoin.

Le nouvel employé communal doit prendre ses fonctions à partir du 22 juin 2026. Il est nécessaire qu'il travaille avec du matériel adapté.

Critères recherchés : puissance, tonte facile, crochet d'attelage.

Nécessité de vérifier que la future tondeuse « autoportée » soit transportable dans la remorque de la Commune.

Deux devis ont été reçus (Hydro-motoculture à Livernon et Pech Motoculture à Figeac) mais sur le même modèle. Le conseil municipal souhaite des devis sur d'autres modèles (Boussagol et Monreysse Motoculture).

### **- Boîtes à idées**

**- Idée n°2 (évoquée au conseil municipal du 21/04/2026) - « Vu l'augmentation de l'essence mettre en place un covoiturage » :**

Réponse : Il existe un programme (application) « j'ai une place », spécifiquement dédié aux petites communes, une expérimentation de 6 mois gratuite (par la suite 500€/an, si la fréquentation est satisfaisante et justifiée, dans le cas contraire il sera annulé), le conseil municipal valide le test gratuit de 6 mois. Le début est prévu fin septembre 2026. Un flyer explicatif sera diffusé.

**- Idée n°3 (évoquée au conseil municipal du 21/04/2026) – « Rendre hommage à M. Gérard SÉGALA, ex : Un banc à son nom, la salle des fêtes etc... »**

Réponse : Il s'agit d'une personne émérite du village. Le dossier est en cours, en attente d'approbation de la Préfecture et autres autorités.

**- Idée n°6 – « les deux containers du cimetière pas très bien placés au milieu du caveau communal et du Columbarium plutôt à l'extérieur à la sortie côté gauche plus facile pour vider les ordures il faut penser aux personnes âgées ».**

Réponse : Les containers seront effectivement sortis du cimetière mais différenciés car il ne doit pas y avoir de dépôt d'ordures ménagères. Les dépôts sont réservés aux déchets du site : les pots, terre et végétaux doivent être séparés. Un rappel sera fait aux visiteurs et aux personnes venant s'y recueillir.

**- Idée n°7 - « Placer des miroirs au débouché des chemins descendant vers la Rue Thamié. Sortant de l'impasse des Lucioles, je n'y vois rien. J'ai bien failli à plusieurs reprises embrasser un véhicule venant du monument aux morts.**

*Et il peut y avoir des gosses à vélo, des piétons au autre »*

Réponse : Les voies goudronnées dépendent du Grand Figeac, le service de la voirie sera contacté ; une attention est nécessaire à la largeur de la rue pour le passage des gros véhicules (tracteurs agricoles etc...), ce dispositif pourrait empiéter sur la voie publique . A étudier.

**- Idée n°8 – « Rendre hommage à Élie CAVARROC., maire de Camboulit de 1925 à 1953, reconnu JUSTE PARMi LES NATIONS « quiconque sauve une vie sauve l'univers tout entier ». On pourrait par exemple, baptiser l'esplanade derrière la Mairie de son nom, avec une plaque commémorative ».**

Réponse : Un premier contact sera pris avec la proche famille de ce héros de la dernière guerre mondiale puis il sera envisagé effectivement de baptiser un lieu à son nom.

**- Idée n°9 – « Installer une boîte à livres en accès libre et permanent où chacun peut prendre et/ou déposer. Il suffit d'installer une étagère à l'abri dans la coursive du 1<sup>er</sup> étage de la salle des fêtes, côté SUD/EST bien en vue ».**

Réponse : Voir réponse à l'idée n° 5 du CR de la réunion du Conseil du 21/04/2026.

**- Idée n°10 - « Adopter quelques chèvres pour entretenir les chemins et les mettre à disposition des propriétaires pour venir à bout des ronciers. L'employé communal serait en charge de la mise en place de clôtures amovibles et de l'acheminement du troupeau ».**

Réponse : Le projet soulève des questionnements d'ordre légaux et de responsabilités que la mairie ne peut pas prendre et encore moins le futur employé communal. Une autre option pourrait être envisagée : faire appel à une candidature pour faire venir des bergers itinérants ou des propriétaires de chevaux ou autres , mais sous la responsabilité du propriétaire de ses animaux domestiques.

**- Idée n°11 - « Étendre les attributions de l'employé communal pour faire un tour régulier des personnes vulnérables et isolées et leur rendre de menus services : courses, tonte, taille de haies... (avec éventuellement une contribution) ».**

Réponses : Il s'agira effectivement d'une des missions du futur employé communal de contacter régulièrement les personnes vulnérables et isolées, mais ne faire aucun travaux, ni courses. cela serait une concurrence déloyale envers les entreprises et agents spécialisés qui sont très facilement joignables en cas de besoin (services d'aide à la personne, paysagistes etc.) L'emploi du temps du futur employé communal sera déjà très chargé, pendant son temps de travail qui sera identique à l'ancien, c'est à dire 20 heures hebdomadaire et celui ci ne pourra intervenir que sur le domaine public de la commune.



## **Questions diverses**

- Plan communal de sauvegarde :

Il est à actualiser rapidement, une réunion de travail aura lieu avant le prochain conseil municipal prévu le 12 juin 2026.

- Formation aux gestes qui sauvent : demander une proposition aux assurances Groupama.

- Cinéma Plein Air

La séance est prévue le mercredi 8 juillet dès la nuit tombée, avec le film « En Fanfare ». Une visite du village médiéval va être organisée, avec peut-être un musicien volontaire sur le parcours ainsi qu'un pique-nique.

La séance est levée à 21h,

Le Maire,

Pascal BEAUDOUIN

La secrétaire de séance,

